



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 octobre 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Guy BOISSERIN**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Agnès BÉRAL (à Pierre FRESSYNET) - Lionel BRUNEL (à Sylvie GUINET)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 4
 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 4
 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 4
 3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 5
 4. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE (RCAVB) 9
 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 10
- RESSOURCES HUMAINES..... 11
 6. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT 11
 7. RECENSEMENT DE LA POPULATION 11
 8. PLATEFORME – SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE, EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE.... 12
- URBANISME..... 13
 9. PARCELLE BI 22 – 19 BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE 13
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE 14
 10. ASSOCIATION AMIS DU VIEUX BRIGNAIS – 40 EME ANNIVERSAIRE 14
- INFORMATIONS 16

1. Décisions du Maire.....	16
2. SYNDICAT POUR LA STATION D'ÉPURATION DE GIVROS (SYSEG).....	20
3. MOBILITÉS.....	26

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs bonsoir. Hier nous avons eu la joie d'inaugurer l'école Jean Moulin ; c'était un moment important, nous n'inaugurons pas de nouvelles écoles tous les mandats ; c'est souvent tous les 10 ou 20 ans que nous faisons une nouvelle école. C'était un moment fort et au cours de ce moment nous avons la présence de notre Sous-Préfète qui représentait la Préfète et qui a prononcé un discours tout à fait approprié pour rappeler les dramatiques événements d'Arras et l'assassinat du professeur de français, Dominique BERNARD. Nous avons fait à ce moment-là 1 minute de silence et je vous propose que l'ensemble du Conseil municipal s'associe également à ce moment et que nous ayons à nouveau 1 minute de silence ensemble.

- 1 minute de silence -

Je vous remercie.

Je vous propose d'engager ce Conseil municipal avec tout d'abord la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose Guy BOISSERIN. C'est parfait.

Nous avons des absents excusés :

- Agnès BÉRAL a donné pouvoir à Pierre FRESSYNET ;
- Lionel BRUNEL à Sylvie GUINET ;
- Laurence BEUGRAS à Solange VENDITTELLI.

Sommes-nous au complet de fait ces pouvoirs donnés ? C'est parfait. Vous avez tous reçu les documents ; la convocation et les documents du Conseil municipal ainsi que le procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2023. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces documents et à ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer directement au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je ne sais pas s'il y aura des questions orales ? Une question orale, oui. Nous le notons.

Avant de lire l'ordre du jour, je reviens sur une question, enfin un échange que nous avons eu lors du dernier Conseil municipal qui portait, suite à une délibération qui concernait le recrutement d'un agent, concernant la politique de la Ville. Je voulais apporter quelques informations car un de nos collègues m'avait interpellé un peu sur la problématique de notre politique de politique de la Ville, sachant que nous étions à ce moment-là dans cet échange sur la thématique de la sortie de la politique de la Ville de Brignais. J'avais alors rappelé à notre collègue que nous avons fait tous nos efforts depuis 1 an pour, malgré tout repousser cette échéance ou en tous cas non seulement la repousser mais faire en sorte que Brignais qui, certes a un quartier qui a évolué, le quartier qui était politique de la Ville, le quartier des Pérouses est aujourd'hui un quartier qui a plus de logements qu'auparavant mais dont la répartition est désormais différente parce qu'il y a à peu près 50% de logements sociaux.

Certes, ce quartier s'est repensé, a subi une opération de rénovation ; pour autant nous n'avons pas tous les mêmes problèmes sur la commune et nous avons bien entendu toujours la même préoccupation, le même souci d'accompagner les personnes plus en difficultés et cet outil de politique de la Ville est un support, un appui. Nous avons donc écrit au Ministre, insisté dans ce sens-là, rencontré la Sous-Préfète pendant l'été qui, au passage, avait constaté que c'était une façon de limiter la perte de l'impact de cette politique de la Ville. Il nous a été proposé de recruter deux adultes relais au sein du Centre social et le MJC et il y a à peu près deux semaines, elle m'a appelé en me demandant un rendez-vous en urgence. Il y a une dizaine de jours nous avons eu un rendez-vous avec elle et son équipe et nous avons eu la bonne surprise d'apprendre qu'elle avait fait beaucoup de travail en interne au sein des services de la Préfecture pour obtenir que nous puissions rester en politique de la Ville.

C'est une bonne nouvelle, avec une approche qui va être différente, puisque les arguments que nous avons mis en avant ; alors certes il y a le quartier des Pérouses mais à côté il y a le quartier de la Compassion (près de 300 logements) et au fond pour nous c'est une même problématique. Cette idée a été retenue, ils ont mis la politique de la Ville, les quartiers politique de la Ville qui s'appliqueront au quartier des Pérouses et au quartier de la Compassion. Je ne vais pas rentrer dans la gymnastique qu'elle a dû faire pour parvenir à cet objectif mais c'est une information que je tenais à vous apporter.

Nous étions engagés de toute façon dans un projet ; je vous avais dit que nous le soumettrions dès qu'il serait prêt ; nous attendons malgré tout un décret qui doit intervenir au 1^{er} janvier qui viendra confirmer cette situation, et je pense que, comme je l'avais proposé ; entre temps nous allons travailler sur un élément dans lequel, pour être honnête, on ne croyait plus tellement donc une information et un changement de cap de l'État sur lequel on ne comptait plus trop.

Cela nous amène à nous repositionner, à repenser notre politique au-delà de ce qu'on avait imaginé donc nous reviendrons vers vous, je pense, dans le cadre d'une Commission générale dès l'instant où nous aurons la confirmation par décret que la politique de la Ville continue à s'appliquer à Brignais, courant janvier je pense, en début d'année.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette nouveauté ?

Et que tout le monde soit informé de tout cela.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions au préalable, je vais vous lire l'ordre du jour et enclencher ce Conseil municipal au niveau de ces délibérations.

Tout d'abord concernant les finances, nous aurons 5 délibérations présentées par Béatrice DHENNIN puisqu'Agnès BÉRAL au dernier moment, malheureusement est souffrante et ne pourra pas être là ; donc 3 délibérations qui portent sur le budget principal de la commune, 1 sur le budget annexe de la Régie culturelle et 1 délibération qui porte sur les pertes et créances irrécouvrables.

Dans le domaine des ressources humaines, nous aurons par Pierre FRESSYNET une présentation d'une délibération qui porte sur une modification du tableau des emplois permanents et également par Pierre FRESSYNET, une délibération portant sur les opérations de recensement.

Concernant les affaires sociales, Michèle EYMARD nous présentera une convention pour la mise à disposition de locaux auprès du Département.

En urbanisme, Valérie GRILLON nous proposera une délibération portant sur l'acquisition d'un tènement foncier par EPORA et Anne-Marie MANDRONI terminera en nous proposant une subvention exceptionnelle pour les Amis du vieux Brignais.

Est-ce qu'il y a des questions sur cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer à la première délibération et je donne la parole à Béatrice DHENNIN.

- **FINANCES**

- 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin

Rapporteur : Béatrice DHENNIN – Sébastien FRANCOIS

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération concernant la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin. C'est une autorisation de programme, on va dire AP/CP, ça gagnera du temps, qui a été votée le 16 juin 2021. Nous sommes donc en dernière année de l'AP/CP puisqu'elle allait de 2021 à 2023. Aujourd'hui nous allons ajuster les montants des prix. Je ne vous rappelle pas tous les détails de l'AP/CP, toutes les règles juridiques, puisque nous l'avons vu plusieurs fois au cours de ces dernières années mais c'est essentiellement fait pour faciliter la gestion pluriannuelle des gros programmes qui s'étendent au moins sur 2 ans.

On nous demande de modifier l'enveloppe de l'AP/CP ainsi que l'échéancier des crédits de paiement puisque nous ajustons la révision des prix en fonction des différents avenants qui ont été signés pour une augmentation sur la partie travaux de 100 000 €. L'AP/CP avait d'abord été signée pour 5 700 000 € et nous arrivons à 5 800 000 € dont 3 420 310 € pour l'année 2023.

Le financement reste le même sauf que l'autofinancement va passer de 1 622 500 € à 1 722 500 €. Je vous rappelle que les frais d'études ne sont pas inclus dans cette AP/CP et on nous demande de voter cette AP/CP. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : C'est un dossier très technique. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Béatrice.

- 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération d'aménagement du parc Sud et d'un skate parc

Rapporteur : Béatrice DHENNIN – Claude MARCOLET

Mme Béatrice DHENNIN : Nous avons une nouvelle AP/CP concernant l'opération d'aménagement du parc sud et du skate parc.

Effectivement, ces travaux s'étendent sur 2 ans, sur l'année 2023 et l'année 2024 et représentent un montant de 1 569 000 € qui seront étalés sur 2 ans à hauteur de 690 000 € en 2023.

Vous avez sur la délibération, le détail des subventions que nous attendons.

Ce sont des subventions qui sont estimées pour le moment, sauf l'État via le Fonds vert pour lesquels nous avons eu la notification d'une subvention de 379 552 €.

On nous demande donc de créer une AP/CP qui se répartisse de la façon suivante, telle qu'indiquée sur cette délibération. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de questions, nous votons. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°1 – Exercice 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Il s'agit de la première délibération modificative pour l'année 2023 pour le budget de la Ville. Cela se traduit par une augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement de 416 000 € alors que l'investissement, lui, va baisser de 857 000 €.

Nous allons commencer par les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général augmentent de 108 000 € ainsi que vous pouvez le voir sur le tableau et nous pouvons détailler des grandes sommes à l'intérieur, soit 50 000 € pour l'externalisation du nettoyage des locaux. Il faut savoir que le bâtiment A de Jean Moulin est réintégré et, depuis le 1^{er} septembre est mis à la disposition des associations.

Nous avons aussi eu le départ d'un agent d'entretien et différents remplacements qui expliquent cette somme de 50 000 €. Nous avons également prévu 18 000 € pour les frais d'avocat en lien avec les litiges de 2023 ; à savoir que dans cette somme il y a une provision de 2 500 € concernant l'action de groupe que nous avons engagée avec les autres communes, qui concerne les PFAS.

Nous avons ensuite 7 000 € pour l'augmentation des denrées alimentaires, comme vous avez pu le voir en faisant vos courses qui ont beaucoup augmenté et, en même temps, nous avons une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire.

Sur les autres charges de gestion courante, nous augmentons le budget de 35 000 €, c'est-à-dire que nous intégrons les versements pour l'action « Moi aussi » qui est financée par la Caisse d'Allocations Familiales et qui représente 14 500 €.

Nous avons également 4 000 € qui concernent notre part de participation pour la rémunération des adultes relais puisque nous allons avoir deux adultes relais ; un au niveau de la MJC et un niveau du Centre social. Chaque adulte relai est financé à hauteur de 2 000 € par la Mairie pour la période d'octobre à décembre.

Dans cette somme, nous avons encore une remise gracieuse partielle accordée à l'entreprise TORRILHON car elle avait dépassé légèrement les délais dans le cadre d'une obligation d'urbanisme ; ceci pour un montant de 2 500 €.

En ce qui concerne les recettes, sur les produits des services, nous augmentons de 74 000 €. Ceci correspond à la hausse des recettes de restaurant scolaire pour un montant de 35 000 € ; également la hausse du périscolaire et de la crèche familiale mais il faut considérer qu'il y a également la baisse des recettes de la crèche collective. Ceci s'explique par le fait que pendant le premier semestre, la crèche collective a dû fermer pendant plusieurs jours à cause du manque de personnel et ceci pour un montant de 7 000 €.

Sur les recettes de fiscalité, nous avons augmenté de 300 000 € et cela se divise en deux sommes. Il y a premièrement une augmentation de 370 000 € ; la dotation de solidarité communautaire qui nous est versée par la CCVG mais dans le même temps nous avons baissé de 70 000 € les recettes que nous attendons concernant la taxe additionnelle au droit de mutation puisque toutes les mutations dans le domaine immobilier ont baissé de façon sensible par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne les recettes de subvention et de participation, elles augmentent de 30 000 € et là-dedans nous avons inscrit la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des actions « Moi aussi » pour 18 000 € ; l'ajustement du fonds de compensation de la TVA versée pour les dépenses d'entretien des bâtiments pour un montant de 9 000 € et une subvention de 3 000 € de la Région Rhône-Alpes pour le Forum pour l'emploi.

Nous avons ensuite les autres produits de gestion courante qui représentent la somme de 12 000 € en augmentation et là-dedans nous pouvons trouver 6 000 € de remboursements d'assurance et nous avons également eu 3 000 € de mécénat ELCIA pour la Semaine de l'environnement.

La section de fonctionnement s'équilibre par l'ajustement du virement à la section d'investissement pour un montant de 273 000 €, ce qui représente un montant total de 2 727 390 €.

Nous allons passer aux investissements. Dans les dépenses, les immobilisations incorporelles ont été augmentées de 40 000 € ; ceci pour ajuster la maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois. Cela représente un montant de 20 000 € et 15 000 € pour la maîtrise d'œuvre sur le secteur de la zone industrielle des Ronzières.

Les immobilisations corporelles elles, baissent de 1 005 000 €. C'est nettement lié aux autorisations de programmes que nous avons vu tout à l'heure. Nous avons intégré les travaux pour le skate parc et le parc sud. Nous avons vu tout à l'heure que cela représentait une somme de 1 169 000 € que nous avons déduite, mais nous avons rajouté la part de 2023 pour 690 000 €, ce qui fait donc sur ce projet une baisse de 879 000 €.

Nous avons également décalé sur 2024 les travaux de vestiaires du foot pour 150 000 € ; également la rétrocession des espaces verts des Pérouses qui sont reportés à 2024 pour un montant de 156 000 €.

Par contre, nous allons créer une piste de « running » pour un montant de 40 000 € sur la rive gauche du Garon parce que c'est là où le SMAGGA fait ses travaux et il semblait judicieux d'intégrer cette piste de « running » en même temps dans les travaux pour éviter de tout remettre en l'air.

Nous avons également ajouté 32 000 € sur les travaux de la chaufferie bois pour cadrer avec les avenants qui ont été signés et nous avons ajouté une somme de 75 000 € concernant le rachat des actifs du Centre social en ce qui concerne la crèche la Câlinerie. Lorsque nous avons créé la Câlinerie, un certain nombre d'immobilisations ont été financées par le Centre social et d'autres par la Ville, ce qui fait que nous avons préféré, pour éclaircir un peu le sujet, payer au Centre social leurs immobilisations comme ça toutes les immobilisations de la Câlinerie sont maintenant sur la Ville et on rembourse 75 000 € au Centre social, ce qui va leur permettre de rembourser le prêt, ce qui sera beaucoup plus simple d'un point de vue juridique.

Sur les immobilisations en cours, nous avons ajusté l'enveloppe en l'augmentant de 100 000 € ainsi que, nous l'avons vu tout à l'heure lors de l'AP/CP, pour cadrer avec les travaux du groupe Jean Moulin.

Nous allons voir maintenant les recettes. Pour les recettes, on a décalé à 2024 la cession de la maison qui est située rue de l'Industrie et celle-ci représente un montant de 230 000 €. On a ajusté le fonds de compensation de la TVA pour les opérations d'investissement en le baissant de 83 000 €.

Les subventions, elles, augmentent de 296 000 € ; alors d'une part, nous avons obtenu du SYDER, des subventions pour la chaufferie bois à hauteur de 307 000 € et de l'Agence nationale du Sport pour le préau sportif pour un montant de 52 000 €. Mais, d'un autre côté, nous avons dû annuler 200 000 € de subvention que nous attendions de la Région, puisque nous avons eu des réponses négatives sur plusieurs projets.

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement de l'emprunt en le baissant de 1 013 000 €, ce qui nous fait une enveloppe globale d'emprunt de 3 480 00 €. Avez-vous des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Moi c'était juste pour avoir un éclairage, parce que je suis surprise qu'on ait pu avoir une subvention de la part du SYDER, sachant que nous sommes au SIGERLY ; il me semblait qu'il y avait deux syndicats d'électricité sur le Rhône et qu'on adhérerait à l'un ou à l'autre. Je suis surprise que le SYDER auquel nous n'adhérons pas, ça me sidère un peu, nous verse 307 000 €.

M. Serge BÉRARD : Jean-Philippe, si tu as la réponse ? Ce que l'on peut dire effectivement c'est que le SYDER agit sur le Rhône et nous, on est sur le Rhône. C'est indépendant de cette subvention qui consistait à apporter un soutien pour notre projet chaufferie bois et porté, sur ce que je sais, par le SYDER parce que le SYDER est sur le Rhône, et nous aussi, c'est juste ça. C'est indépendamment des contrats électriques et le transfert des compétences qu'on a pu faire. Cela fait partie des mécanismes, si on peut dire.

D'ailleurs pour tout vous dire, on y croyait moyennement à cette affaire-là, pour ces raisons-là, et c'est grâce à nos services techniques, notre directeur des services techniques, qui a été extrêmement vigilant et qui a su, peut-être avec son directeur général, je ne sais pas.

En tout cas, ils ont fait le nécessaire et on a réussi à récupérer cette subvention qui représente une part très significative de l'investissement et quand on voit l'augmentation du gaz... J'en profite pour vous le dire, on a une très mauvaise nouvelle, puisque le SIGERLy nous a donné les résultats des contrats qui vont s'appliquer l'année prochaine. Le coût du gaz va doubler. Ça veut dire, pour nous, c'est un impact de l'ordre de 400 000 € évalués actuellement, c'est catastrophique. Pour tout vous dire on savait qu'il y aurait une augmentation, mais on ne s'attendait pas à ce niveau-là. Je sais que le SIGERLy essaie d'agir pour trouver des aides de ci ou de là, interpellant l'État également, mais en tout cas voilà une bien mauvaise nouvelle.

C'est vrai qu'aujourd'hui si on n'était chauffé qu'en énergie renouvelable, on ne serait pas confronté à ce problème. Malheureusement, il va falloir vivre quelque temps encore avec cette énergie fossile, et on ne maîtrise pas, malheureusement, l'évolution des cours. En tout cas, je peux vous dire que, d'ores déjà, pour le budget 2024, on a une vraie problématique à traiter qui nous prend un peu de cours. Sinon, je voulais dire un mot ; oui, Christiane CONSTANT ; je voulais dire un mot des 300 000 € qui viennent de la CCGV.

Il y a eu un changement de pratique cette année, d'ailleurs à notre demande, et qui a été entendue par tous les Maires et la Présidente. Jusqu'à présent, on faisait un budget, on prévoyait une dotation solidarité, une DSC, qui a été attribuée mais on sait qu'il y a une belle dynamique, enfin il y avait, parce que, là encore, on verra que sur les rentrées fiscales, sans préjugé du débat sur le budget, on a quand même une dynamique fiscale qui est beaucoup moins forte du fait d'un contexte économique plus difficile qui s'annonce.

En tout cas, on savait que la CCGV avait une belle dynamique fiscale et que, finalement, on repoussait la distribution de la DSC un peu dans le temps. On s'est mis d'accord cette année pour faire une évaluation en septembre, à la rentrée, des résultats de la CCGV et en fonction de ces résultats et éventuellement des besoins ou pas d'investissement de la CCGV pour la fin d'année, on était convenu de distribuer le solde. Il se trouve que cette année, il est assez important, puisqu'il est de 1 million d'euros et sur la DSC on représente 37 % pour faire simple, donc on a eu 370 000 € de recettes qui viendront nous aider cette année. Je ne sais pas si on les aura l'année prochaine, mais en tout cas, c'est ce qui explique ces écritures plutôt positives, qui nous permette d'assumer ce nombre de dépenses et l'inflation qu'on subit. Christiane CONSTANT, vous vouliez intervenir.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les conseillers. Vous vous souvenez qu'on a eu une obligation de scolariser les enfants de moins de 3 ans à l'école privée. Je voudrais savoir quelle a été la dépense au niveau de...

M. Serge BÉRARD : Pouvez-vous préciser la question ?

Mme Christiane CONSTANT : Vous vous souvenez qu'on a eu une obligation de scolariser les enfants de moins de 3 ans à l'école privée.

M. Serge BÉRARD : De financer vous voulez dire ?

Mme Christiane CONSTANT : Le financement est revenu pour l'instant à la commune de Brignais Je voudrais savoir, et ça m'a échappé, si, au niveau des recettes, l'État nous a remboursé ce qu'il nous devait par enfant scolarisé et combien ça coûte au contribuable de Brignais ?

M. Serge BÉRARD : C'est un vrai sujet. L'État pour l'instant a trouvé des raisons, a expliqué qu'il demande des éléments complémentaires. On n'a toujours pas reçu ces sommes-là et on n'est pas très content. De nombreuses communes sont dans la même situation que nous. On ne s'explique pas qu'on remplit, on a bien coché toutes les cases, pourquoi l'État tarde à nous rembourser les sommes qui nous sont dues puisque, effectivement, cette prise en charge des charges liées aux classes maternelles ou à la petite enfance au-dessus de 3 ans, aux maternelles, devait être pris en charge par l'État, c'était un engagement. C'est la raison pour laquelle on l'a voté, on l'a mise en œuvre, et on parle de sommes très significatives. Ils nous doivent 450 000 €. C'est en gros 150 000 € par an.

Mme Christiane CONSTANT : Combien ça coûte à la commune actuellement au niveau des dépenses ?

M. Serge BÉRARD : En fait les charges supplémentaires, ce qu'on devait payer finalement pour l'école privée, étaient supportées par l'État donc à ma connaissance, les 150 000 € correspondaient au surcoût qu'on a à supporter. On n'a pas changé ; la pratique de la Ville n'a pas changé. On finance toujours de la même façon que dans le passé l'école privée. Simplement, les sommes supplémentaires qu'on a été amenés à payer devaient être remboursées par l'État et c'est ce qui n'est pas le cas. L'impact fiscal, enfin si on devait en rester-là et si l'État ne respecte pas ses engagements, on va voir quel type d'action on pourra conduire ; ça nous coûtera, à la commune et au contribuable, 150 000 € par an. Voilà où nous en sommes actuellement.

Mme Christiane CONSTANT : Sacré piège !

M. Serge BÉRARD : On ne comprend pas en fait mais on va se faire expliquer. En tout cas, c'est un vrai sujet, oui. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces modifications ; sur cette délibération modificative ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et donc 26 pour.

4. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE (RCAVB)

Délibération budgétaire modificative n°1 – Exercice 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons voir maintenant la délibération budgétaire modificative pour la Régie culturelle autonome pour l'exercice 2023 également. Les sommes sont beaucoup plus faibles que pour la Ville, naturellement, puisque le fonctionnement est en hausse de 16 800 € alors que les investissements sont en hausse de 550 €. Parmi les dépenses de fonctionnement, on retrouve notamment, dans les charges à caractère général, la somme de 29 950 € en augmentation. Ceci correspond à plusieurs choses : l'ajout de représentation des spectacles scolaires supplémentaires pour le « Cirqu'à l'Ouest » pour un montant de 13 600 €. Cette somme comprend aussi bien les frais divers comme les taxes, le coût de la session des spectacles, ...

Nous avons également l'ajustement de l'opération du « Cirqu'à l'Ouest » avec la location du chapiteau pour 10 000 € et l'intégration des frais des intermittents pour ce même « Cirqu'à l'Ouest » pour un montant de 3 200 €. Nous avons aussi l'ajustement des frais d'intermittents pour la programmation de la saison culturelle de la RCAVB à hauteur de 2 800 €. Parmi les recettes de fonctionnement, on va retrouver une somme de 12 900 € correspondant aux recettes de billetterie en lien avec l'ensemble des sessions scolaires pour ce « Cirqu'à l'Ouest » ; l'ajustement des subventions de la Région, des autres communes ainsi que les dons et les mécénats pour un montant de 1 500 €, toujours dans le cadre du « Cirqu'à l'Ouest » et ensuite, nous avons réévalué la mise à disposition du personnel de la RCAVB en faveur de la Ville pour un montant de 2 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient par un ajustement à la baisse des charges du personnel pour un montant de 13 800 €. Effectivement, ces charges avaient été un peu surévaluées. Les opérations d'amortissement sont ajustées à hauteur de 650 € donc on les passe de dépenses de fonctionnement en recettes d'investissement. Avez-vous des questions ?

M. Lionel CATRAIN : Plus une remarque qu'une question. Je pense que dans la délibération il y a une coquille parce que je pense que les sessions scolaires avec un « C, » ça me paraît bizarre, moi, qu'on ait vendu des enfants... si vous pouvez le modifier.

Mme Béatrice DHENNIN : Oui, je suis d'accord.

M. Serge BÉRARD : Ce sera fait ; a priori on ne fait pas de commerce. Ce sera modifié. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre donc 28 pour. Je vous remercie. Je vous propose maintenant de passer à la délibération qui concerne les pertes sur créances irrécouvrables.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Pertes sur créances irrécouvrables – Exercice 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Comme chaque année, nous avons à constater les pertes sur créances recouvrables et les créances éteintes. Cette année, pas de créances éteintes. Tous les ans, l'ordonnateur prescrit les recettes, c'est-à-dire nous, et le comptable, c'est-à-dire la trésorerie ; maintenant, c'est la trésorerie de Givors qui doit les encaisser, les recouvrer. Chaque année, la trésorerie nous dit : « ça, il y a un problème... » et ils nous ont dit cette année qu'il y avait 1 135 € qu'ils n'arriveraient pas à recouvrer. Vous avez le détail puisque vous avez la somme de 810 €, qui représente un avoir sur une facture qui nous avait été faite par l'ancien distributeur de Brignais magazine. Malheureusement, ce distributeur est maintenant en liquidation judiciaire donc difficile de récupérer cette somme ; 75 € pour un enlèvement de véhicule ou on n'a pas réussi à retrouver avec certitude le propriétaire. Pour le restaurant scolaire, des sommes extrêmement faibles pour 19,60 € qui sont en-dessous du seuil de recouvrement, et enfin nous avons de la taxe locale sur les publicités extérieures qui nous été dues par la société DUCURTEL qui est en liquidation judiciaire également.

Toutes ces sommes, on nous demande de les mettre en non-valeur, sachant que je vous rappelle que la mise en non-valeur n'empêcherait pas le recouvrement ultérieur si jamais ils arrivaient à avoir l'argent nécessaire pour nous régler ces créances.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme DHENNIN. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Merci beaucoup Béatrice, merci d'avoir pris à la volée les délibérations d'Agnès à qui, au passage, on souhaite un bon rétablissement. On va continuer avec Pierre FRESSYNET concernant les ressources humaines.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 6. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une modification du tableau des emplois permanents au niveau de la Ville, des services municipaux. C'est un agent du service restauration qui occupe des fonctions d'encadrement, est aujourd'hui en catégorie C, il a été présenté et reçu à la promotion interne.

Dans ce cadre, il doit être promu en catégorie B et pour pouvoir constater ça au tableau des effectifs, il faut ouvrir ce poste de catégorie B dans le cadre des emplois des techniciens territoriaux. C'est un poste permanent à temps complet en catégorie B. Le poste qu'il occupe aujourd'hui sera gardé soit en poste de marge, soit il sera supprimé lors de la prochaine revue du tableau des effectifs.

Ce sujet a été présenté en Commission n°1 le 3 octobre et il vous est demandé d'autoriser la création de cet emploi permanent de technicien territorial de catégorie B dans la filière technique au service restauration à compter du 19 octobre.

M. Serge BÉRARD : Merci. Il s'agit d'une délibération technique. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. M. FRESSYNET, pour le recensement.

- 7. RECENSEMENT DE LA POPULATION**

- TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Création d'emplois non permanents d'adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité – Année 2024

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui, c'est le recensement, l'opération de recensement habituelle, annuelle de la population. Comme vous savez, toutes les communes de plus de 10 000 habitants doivent recenser leur population par une enquête. Cette démarche est contrôlée par l'État via l'INSEE. Pour réaliser ce recensement, on fait appel à un coordinateur communal qui supervise et qui suit les opérations qui seront effectuées par deux agents recenseurs.

La collecte des informations de recensement se fera du 18 janvier au 24 février 2024 et, préalablement à ça, il y aura deux semaines de préparation et, à la fin, trois jours d'analyse à l'issue de la collecte. Les agents recenseurs auront une petite formation de deux demi-journées et l'ensemble de cette mission est prévu pour 54 jours au total par les trois personnes. Les agents recenseurs seront recrutés sur des emplois non permanents et sur un grade d'adjoint administratif territorial et ils seront nommés par arrêté du Maire.

Pour la fonction de coordinateur, la mission sera proposée en interne en la personne d'une assistante de la direction générale des services et qui devra elle aussi être nommée via un arrêté. La délibération précise que ce travail de recensement demande évidemment de l'organisation, de la méthode, un bon contact avec le public.

On a vu le sujet en Commission n° 1 le 3 octobre et non le 13 septembre, comme il est marqué dans la délibération et pour assurer ce surcroît d'activité il est demandé d'autoriser la création de ces deux emplois non permanents et de valider la désignation d'une assistante de la DGS pour assurer la coordination. Il faut évidemment dire que ces crédits seront pris sur le budget de la commune, au chapitre 12 des frais personnels. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci. Mme EYMARD, une convention avec le Département.

8. PLATEFORME – SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE, EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE

[Convention pour la mise à disposition gratuite des locaux au Département du Rhône](#)

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous. Il s'agit là de vous présenter la venue d'un conseiller numérique à la Maison du Rhône à Chaponost et, depuis le mois de mai, il a pris ses fonctions. La Maison du Rhône s'est rapprochée de la Plateforme pour pouvoir animer des ateliers collectifs et individuels à destination du public. Comme vous devez vous en souvenir, le conseiller numérique qui intervenait pour le Centre social, n'est plus ; ça n'est plus d'actualité donc sur la Plateforme, on est très content que ce conseiller puisse... il a commencé son travail et ce sont des ateliers qui sont à la fois pour du collectif, pour des groupes, et pour aussi des personnes individuelles.

Ces ateliers, comme je vous disais, sont proposés et le jeudi matin et également le mardi, et nous avons vu cette délibération, ce rapport en Commission n°2 le 3 octobre.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour mettre à disposition du Département des locaux qui sont de la plateforme ; d'approuver les termes de la convention qui est jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou documents y afférents.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

M. Lionel CATRAIN : Comme c'est la soirée des remarques, je pense qu'il y a encore quelques coquilles dans la convention. Je pense que Christophe GUILLOTEAU c'est Monsieur.

Donc on peut enlever « Madame » et à la fin, dans les signataires, on a une signature entre le Maire et l'utilisateur. Je n'ai pas compris pourquoi ce n'était pas entre le Maire et le Département du Rhône. Si vous pouvez m'expliquer.

M. Serge BÉRARD : Dans la convention elle-même ?

M. Lionel CATRAIN : Oui.

Mme Michèle EYMARD : Merci pour les remarques.

M. Serge BÉRARD : L'utilisateur est le Département du Rhône en l'occurrence. J'en profite pour rappeler que c'est vrai que le sujet de la fracture numérique est un sujet qui nous préoccupe. On est régulièrement confronté à des personnes qui peuvent venir en Mairie, parfois demander comment je peux m'en sortir, les personnes qui n'ont aucune, qui ne sont pas, qui n'ont pas envie ou qui ne savent pas, qui n'ont jamais été formées, qui n'ont pas d'ordinateur, de tablette, de smartphone. Parfois, les démarches administratives deviennent extrêmement compliquées donc, on se doit de se donner des moyens pour répondre à toutes ces personnes. C'est une bonne nouvelle qu'on puisse bénéficier de l'appui du Département, cela fait partie de ses compétences.

Parallèlement, je rappelle que le Centre social, effectivement, disposait d'un agent, en accord, nous étions les partenaires dans cette affaire-là, qui n'est plus là mais en revanche, grâce à la création du poste adulte relais, on va relancer l'action de soutien numérique par le Centre social. Et puis, nous avons également un soutien au numérique via nos agents à la médiathèque, qui également interviennent sur ces sujets. Il y a au moins trois types d'interventions possibles auxquelles les Brignairots peuvent faire appel quand ils sont en détresse sur ces questions, et ça arrive.

Mme Michèle EYMARD : Je rajouterai aussi qu'il y a des permanences assurées en Mairie par l'association AMELY, deux fois par mois.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe au vote pour cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. C'est à Valérie GRILLON.

- **URBANISME**

- 9. **PARCELLE BI 22 – 19 BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE**

- ACQUISITION PAR EPORA - Approbation

- Rapporteur** : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Donc, la délibération que je vais vous présenter concerne une cession avec un c, cette fois-ci, d'une parcelle BI 22-19 boulevard de Schweighouse. Donc, cette parcelle est située sur le secteur des zones à projet qui est dans les Pérouses. Les propriétaires faisaient partie d'une indivision et les propriétaires souhaitaient se séparer de ce bien. Il nous a semblé opportun de l'acquérir en lien avec l'étude qui est en train de se faire sur les zones à projet.

Ceux qui ont pu assister hier matin au COPIL comprennent la situation stratégique de cette parcelle. Il y a eu une négociation bien sûr, c'est EPORA qui porte le foncier pour la commune et il y a une négociation basée sur les prix des Domaines et l'accord a été trouvé sur un montant de 800 000 € pour une surface de terrain de 2 881 mètres carrés. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions, pas de remarques. A ce sujet, Valérie rappelait que nous avançons sur le devenir des zones à projet ; on savait qu'il y avait deux grandes zones de projets qui ont été définies dans le cadre du PLU. Donc nous avons 4 ans pour définir le devenir de ces zones puisque, entendu dans ces zones-là, par cette définition de zone de projet, on a la possibilité de faire des préemptions, de bloquer certaines opérations, mais ça ne peut pas durer indéfiniment. Il y a aussi des propriétaires qui attendent de pouvoir disposer correctement, dans de bonnes conditions, de leur bien.

Nous avançons avec EPORA qui a recruté une société de conseil, n'est-ce pas, Mme VENDITTELLI ? Nous avons travaillé avec eux dans différents ateliers, pour avancer sur ce dossier-là, et nous avons eu un rendu dans le cadre d'un Comité de pilotage cette semaine, qui nous donne des pistes extrêmement intéressantes quant à la façon dont on pourra faire évoluer dans le temps ces quartiers, ces zones. Il est prévu pour les élus une Commission générale d'ici la fin de l'année pour faire un état de l'avancement de ce travail et de ces réflexions, qui sera suivi ensuite, en début d'année je pense, d'une réunion publique, de telle manière que tous les Brignairots sachent comment ; où on en est de cette réflexion et qu'est-ce qu'il pourrait y avoir comme implications. On passera en mode actif après, pour justement encourager ou faire en sorte que les projets qui sont imaginés puissent voir le jour ; tout ceci dans le cadre de notre plan local d'habitat qui est défini au niveau de la Communauté de communes, qui se précise au fil du temps lui aussi, et qui va nous imposer certainement la création d'une centaine de logements par an, qui ne tiendra pas nécessairement compte de tous les efforts que fait la commune en en créant beaucoup ces dernières années.

Il faut aussi se préparer à nous mettre en conformité avec le PLH et la loi SRU également qui, comme vous savez, nous impose d'avoir 25 % de logements sociaux. Nous sommes plutôt bien placés, bien partis sur toutes ces questions-là, et la pression qui est mise par le PLH n'est pas très élevée, et je pense qu'on saura, notamment grâce à ce système projet, répondre à toutes les sollicitations et au cadre réglementaire auquel on est soumis. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote pour cette acquisition par EPORA. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Anne-Marie MANDRONI pour conclure ces délibérations.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE**

- 10. ASSOCIATION AMIS DU VIEUX BRIGNAIS – 40 EME ANNIVERSAIRE**

- Subvention exceptionnelle

- Rapporteur** : Anne-Marie MANDRONI

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous lire la délibération concernant une subvention exceptionnelle demandée par l'association « Les Amis du Vieux Brignais ».

L'association « Les Amis du Vieux Brignais » organisera le 19 novembre 2023 des festivités avec une exposition, des témoignages et un repas festif à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de cette association, qui a pour objet la défense et la sauvegarde du patrimoine et des traditions de Brignais. L'association est régulièrement consultée par la Ville de Brignais pour, entre autres, baptiser une nouvelle rue ou un nouvel équipement, orthographier un lieu-dit, donner une réponse sur une question d'histoire locale ou participer activement à des manifestations d'intérêt local, tel que le 100^{ème} anniversaire du grand prix de France automobile qui se déroulera en 2024 sur notre Ville et territoire.

Il est proposé de soutenir ces festivités, qui mettront à l'honneur les bénévoles qui s'engagent au bénéfice de la mémoire de notre commune en versant une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association « Les Amis du Vieux Brignais ».

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 5 octobre 2023. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle aux « Amis du Vieux Brignais » de 600 € au titre de leur quarantième anniversaire. Avez-vous des questions ?

Mme Christiane CONSTANT : On a pour habitude, avant de verser une subvention, d'avoir un budget. Est-ce que vous avez un budget détaillé de ces festivités, s'il vous plaît, avec des postes ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Non.

Mme Christiane CONSTANT : Mais alors à quoi cela correspond 600 € ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Ces 600 € correspondent à des dépenses qu'ils vont faire pour leur 40^{ème} anniversaire.

Mme Christiane CONSTANT : Mais ce n'est pas possible de fonctionner comme ça.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Pourquoi ce n'est pas possible ?

Mme Christiane CONSTANT : On ne peut pas dépenser de l'argent sans avoir un budget, sans savoir les dépenses que l'association aura.

M. Serge BÉRARD : Mme CONSTANT, vous savez que cette association est une association à caractère de service public qui ne reçoit jamais de subvention et figurez-vous, je vais peut-être vous étonner, mais on a pleinement confiance dans cette association et ils nous ont demandé effectivement 600 € exceptionnellement, puisque, de mémoire, ils n'ont jamais rien demandé. Moi, je suis content, en tout cas je voterai favorablement pour leur octroyer cette somme, au nom du fait que, depuis des décennies, ils sont au service de notre commune, du Conseil municipal, des Brignairots et le budget, je crois, qu'il est décrit en creux. C'est les dépenses qu'ils auront pour cette animation qu'ils vont créer ce jour-là.

Mme Christiane CONSTANT : Ça ne marche pas comme ça.

M. Serge BÉRARD : Vous savez, c'est aussi une question de confiance, parce que l'objet il est quand même clair, c'est une animation qu'ils vont mettre en œuvre.

Nous avons un budget de subvention qui n'est pas si élevé que ça à Brignais mais qui est quand même significatif et lorsque les subventions sont octroyées, on a effectivement un budget global, mais qui rentre rarement dans le détail. On ne va pas aller jusqu'aux petits fours si vous voulez, si, effectivement, ils proposent une animation, un moment festif avec apéritif pour ceux présents au moment de cette fête. Maintenant, j'entends que vous ne puissiez pas partager ce point de vue et considérer qu'il faille aller dans plus de détails. C'est tout à fait légitime. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

S'il n'y a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 2 abstentions et adopté à l'unanimité. Merci Mme MANDRONI. Nous arrivons au terme des délibérations, mais pas au terme de ce Conseil municipal. Nous allons voir les décisions du Maire.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Philippe BLAIN

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre, Monsieur le Maire, d'une suspension de séance. Il y a un minimum de décisions ; je rappelle que le Maire n'agit pas par voie de décision il exerce également des pouvoirs propres et il exécute aussi les délibérations que vous prenez souverainement dans l'assemblée qui se réunit mensuellement comme chacun sait. Il se trouve qu'un véhicule a eu un sinistre non responsable en l'espèce, une Citroën C1, qui a conduit dans le cadre de nos relations contractuelles avec la SMACL, qui est l'assureur de la flotte automobile de la Ville, le 6 octobre, en la cession de ce véhicule économiquement non réparable ; un véhicule qui avait 13 ans d'âge et qui a été repris à 3 782,91 €, nonobstant son statut d'épave.*

Le 9 octobre, trois jours plus tard, avec l'UGAP, on est encore sur le champ des véhicules, mais cette fois-ci avec la fourniture d'un véhicule PARTNER ÉLECTRIQUE. Vous savez que l'orientation qui a été donnée aux services par Monsieur le Maire et la municipalité, c'est chaque fois que possible de faire acquisition de véhicules électriques et là c'est pour le service de la police municipale, pour un montant hors-taxe de 35 312,33 €. En effet, il n'y a pas eu d'autres décisions sur la période intercalaire entre la session de ce soir et la session, même orthographe, précédente.

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN. Nous allons passer aux informations diverses et aux présentations, notamment de rapport d'activité ; alors le rapport d'activité concernant le syndicat intercommunal de l'aqueduc Romain du Gier est reporté. On va laisser le suspense se poursuivre. Nous aurons donc, après l'intervention de Roger REMILLY, qui va nous présenter le rapport du SYSEG, un état des lieux des mobilités ; en l'occurrence vous savez qu'à la fin de la semaine, nous pourrons prendre la ligne 12 pour aller directement en métro aux hôpitaux sud de Saint-Genis-Laval et il y a d'autres changements qui interviennent, et Jean-Philippe GILLET va nous tenir informés de tout cela.

Avant, je voudrais donner une information concernant nos amis Ukrainiens. Vous savez qu'il y a 18 mois, nous accueillions une quinzaine de personnes, le groupe a un peu évolué.

Nous avons eu l'opportunité d'utiliser un bâtiment près du bâtiment A de Jean Moulin, qui était dans le passé utilisé notamment pour héberger des agents, qui était progressivement désaffecté, et il restait des appartements.

Nous nous étions saisis de cette opportunité pour loger dans les meilleures conditions nos amis Ukrainiens depuis 18 mois ; je ne vais pas refaire toute l'histoire mais nous savions qu'il fallait mettre un terme à cette situation, ne serait-ce que parce que nous avons un projet de cession de cet actif depuis longtemps, que nous avons mis de côté quelques mois. Et, grâce aux efforts des services et à la bonne volonté des uns et des autres, à l'appui aussi des associations, on a pu trouver une solution pour qu'ils quittent Brignais, en tout cas, ces appartements, et l'essentiel d'entre eux est aujourd'hui à Écully dans un projet porté par la Croix-Rouge. Il n'y a plus d'Ukrainien directement sous notre responsabilité, au sens où ils étaient hébergés dans des équipements communaux. Voilà une information pour tous les Brignairots.

Mme Laurence BEUGRAS : Bonsoir. Juste par rapport à ce que vous venez dire, ce qui signifie que maintenant, on a à nouveau des logements qui pourraient être considérés comme des logements d'urgence à disposition ?

M. Serge BÉRARD : Non. Je rappelle, que le bâtiment que vous connaissez bien, qui est à côté de Jean Moulin, c'est un bâtiment qui était progressivement désaffecté. Il n'y restait plus que deux locataires, des agents d'ailleurs et qui partent aussi, qui quittent aussi ce bâtiment, et les Ukrainiens étant partis, le bâtiment est désormais vide et on va pouvoir le vendre.

Mme Laurence BEUGRAS : D'accord. Et nous avons toujours les logements d'urgence ?

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant on a toujours nos deux logements d'urgence historique, si je puis dire, qui sont au-dessus de la Poste. D'ailleurs à l'occasion on sera aussi amené en en parler, puisqu'on considère que ce n'est pas satisfaisant.

Mme Laurence BEUGRAS : D'accord, mais comme nous arrivons sur une période un peu compliquée avec l'hiver, c'était juste par rapport à ça.

M. Serge BÉRARD : Mais le CCAS prend ça aussi en charge. On a d'autres solutions éventuelles, mais en tout cas, c'est deux logements ; ça ne change rien à notre politique en matière de logement d'urgence. En fait les Ukrainiens n'étaient pas hébergés dans des logements d'urgence. On a saisi l'opportunité d'avoir ce bâtiment qui était disponible pour les accueillir, mais ce n'était pas du tout dans une optique de logement d'urgence, c'était pour les mettre à l'abri et en sécurité. Le problème étant désormais réglé, on peut reprendre le cycle de la réflexion qui avait été engagé depuis déjà pas mal d'années, je crois, et les services ont lancé, ont commencé ce travail de recherche d'un acquéreur.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci pour ces précisions.

M. Serge BÉRARD : Avant de donner la parole à M. Roger REMILLY, vous aviez une question, M. CATRAIN, et Mme WEULERSSE aussi.

M. Lionel CATRAIN : Lors de la Commission n°3 j'ai évoqué un sujet qui me paraît important, puisqu'on approche de la fin de l'année et qu'on a quelques obligations réglementaires qui me semblent de plus en plus difficiles aujourd'hui à respecter.

Nous avons notamment la prise en compte de la zéro artificialisation des sols, qu'on doit intégrer dans notre PLU. Comment on va faire ? La deuxième question, c'est les zones d'accélération de production des énergies renouvelables qui sont aussi des zones qu'on doit faire part aux Préfets départementaux délégués sur les énergies renouvelables. Pareil, nous devons remettre ce point avant la fin de l'année puisque les Préfets sont censés cumulés ça au niveau départemental, puis au niveau régional, donc je voulais savoir comment on comptait s'organiser pour le faire ?

M. Serge BÉRARD : Sur le premier point, autant que je sache, c'est lié aussi à la politique de la Région. On est dans un processus complexe. Le SRADDET doit s'imposer au SCoT, qui s'impose au PLU. Pour ce qui nous concerne, comme vous le savez, on a eu une révision de PLU il y a 3 ans. En gros, on n'a pas une profonde révision. On fait quelques modifications, mais qui n'auront pas d'impact sur la modification des zones urbanisables. C'est un vrai sujet, bien entendu, mais, à ce stade, ce n'est pas un sujet qui nous préoccupe parce qu'on n'a pas d'enjeu particulier par rapport à cette loi et cette ZAN puisqu'on n'est pas en train de préparer un PLU actuellement ou de modifier nos zones parce qu'on chercherait à urbaniser ou à créer des zones d'activités économiques. Mais peut-être avez-vous une information complémentaire. Pour ce qui me concerne, je pense qu'aujourd'hui bien sûr, la question va se poser, mais elle ne nous impacte pas dans les années à venir. Je raisonne au moins au cours de ce mandat.

M. Lionel CATRAIN : D'abord la loi sur la zéro artificialisation nette est une loi. Elle s'impose au SRADDET. Ce n'est pas le SRADDET qui s'impose à la ZAN contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit dans la presse. Et de fait, les collectivités doivent respecter la loi avant même de respecter le SRADDET. La maîtrise du foncier et de la consommation du foncier s'impose au-delà même du fait que le SRADDET soit modifié, en-cours de modification actuellement en consultation des personnes publiques associées. Et pour l'instant ce n'est pas le sujet, mais je pense qu'il faudra s'en préoccuper très rapidement, parce qu'on nous demandera à un moment de savoir comment on maîtrise notre consommation foncière.

Mme Valérie GRILLON : Si je peux me permettre, en complément sur la ZAN, on travaille évidemment avec la CCVG, puisqu'on doit appliquer les règlements du PLH. Normalement, on doit décliner le SCoT et le SCoT doit prendre en compte toutes ces remarques que tu as faites sauf que le SCoT, pour notre part, n'est toujours pas voté. On ne peut pas intégrer dans notre PLU des règlements, même si c'est une loi. Il faut que ça passe déjà par le SCoT, pour qu'on puisse nous l'intégrer dans le PLU. Effectivement lorsque le SCoT sera validé et que les différents éléments seront bien assemblés, on pourra faire vraiment une révision de PLU mais pour l'instant on ne peut pas l'intégrer même sur les modifications, puisque, au stade où on fait les modifications, ça n'intègre pas dans les révisions. Mais effectivement, tu as raison sur la ZAN c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte, mais pour l'instant on n'a pas les moyens de pouvoir l'intégrer dans notre PLU, puisqu'on n'a pas toutes les réglementations supra communales qui doivent nous descendre.

Et pour la partie accélération, je ne me rappelle plus exactement du terme, excusez-moi, j'ai oublié ; on a regardé, donc, avec Ksenia, on s'est un peu approprié le sujet et jusqu'à la fin de l'année effectivement, on n'a pas d'obligation de remettre, on a regardé dans les textes de loi, pour la fin de l'année.

On doit rendre un document, mais il n'y a pas d'obligation à le rendre à la fin de l'année donc on pourra en parler, si tu veux, en Commission n°3 la prochaine fois.

M. Serge BÉRARD : Sachant qu'au-delà des obligations, on travaille vraiment sur cette question-là et que, bien entendu, la commune est engagée, on va évoquer prochainement, la semaine prochaine, s'installe d'ailleurs le photovoltaïque sur l'école Jean Moulin. Et puis, pas plus tard que ce matin, j'en parlais avec le directeur technique, sur les projets qu'on pouvait engager, notamment en partenariat avec le Département qui engage des moyens sur ce sujet-là, avec des diagnostics. Clairement, il y a un travail à faire, qu'on a d'ailleurs je le rappelle, intégré dans notre réflexion, dans notre schéma directeur immobilier qu'on est en train de mettre au point.

On a un Comité de pilotage, d'ailleurs vendredi, à ce sujet-là. Ce schéma va nous permettre de définir toutes les actions qu'on aura à conduire dans les prochaines années en matière de rénovation, en matière d'isolation, en matière de création de production électrique également, donc effectivement, ce sont des sujets, c'est bien de le rappeler et d'en parler aussi, aux Brignairots. On est très, très engagés sur toute cette question-là, avec, pour étayer tout ça, le projet TENTE, Territoire Engagé pour la Transition Énergétique, sur lequel on s'est positionné et sur lequel on avance également. Mme WEULERSSE.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, j'avais une question, et qui est dans le prolongement de ce que vous avez dit et de ce que vous avez évoqué en début de Conseil, sur l'évolution des coûts de l'énergie je voulais prendre des nouvelles de la ferme photovoltaïque, savoir où on en était, qu'est-ce qui se passait et éventuellement également qu'est-ce qui allait être fait comme communication auprès des riverains, si les choses allaient se mettre en place, puisqu'il me semblait que c'était pour soit cette fin d'année soit tout début d'année prochaine ?

M. Serge BÉRARD : Oui, si on n'en parle pas pour l'instant c'est qu'on n'a pas d'information venant de l'opérateur qui a un peu créé le doute là récemment, en nous contactant pour nous dire que le projet était pour l'instant un peu en stand-by. On avait prévu de faire une réunion publique sur le sujet à partir des informations qu'il nous avait données au mois de juin, je crois que c'était je pense, que M. BLAIN avait eu un contact avec lui. A la rentrée, il a semé le doute en laissant entendre que le projet, pour des raisons qu'on n'a pas encore bien comprises, était en stand-by.

On attend, on leur a demandé de nous faire un état des lieux, de savoir qu'est-ce qui pose problème. Vous savez qu'il y avait un sujet qui avait repoussé, puisque le dossier était passé à la CRE, la Commission de Régulation d'Énergie, qui l'avait rejeté dans un premier temps parce que je crois qu'il y avait un problème d'insuffisance de puissance. C'est vrai qu'on avait fait des efforts pour réduire, pour avoir le moins d'impact sur le voisinage. On avait demandé de réduire la production, donc le nombre de panneaux à installer sauf que ça a modifié finalement leur dossier. Ils ne sont pas passés à la première Commission, ils sont passés à la deuxième. On en était là, on attendait qu'ils viennent nous voir en disant : on commence les travaux à telle période et on a appris que c'était en stand-by. Pour combien de temps ? Dès qu'on en sait un peu plus, on revient vers vous. Comme on ne maîtrise pas le dossier, que c'est un terrain, dont on n'est pas propriétaire, on subit un peu le processus.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais donner la parole à M. REMILLY, qui va nous parler du SYSEG.

2. SYNDICAT POUR LA STATION D'ÉPURATION DE GIVORS (SYSEG)

Rapport d'activité 2022

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Bonjour. J'avais prévu d'être court, parce que, d'habitude je passe très tard, mais comme c'est très tôt, je vais être long. Je blague, le rapport fait plus de 50 pages, donc il est disponible sur le site, vous pouvez le consulter. Il y a beaucoup de chiffres.

M. Serge BÉRARD : Si certains le souhaitent nous pourrions le donner en papier aussi.

M. Roger REMILLY : Oui, et puis, il y a beaucoup de chiffres, beaucoup de répartitions financières qui sont très difficiles à expliquer, un peu compliquées, d'ailleurs je ne les ai pas abordés, parce que c'est assez difficile. Simplement pour représenter le périmètre géographique, le SYSEG ce sont 15 communes, plus les communes de Grigny et Givors de la Métropole, qui sont raccordées sur la station d'épuration qui est à Givors et 15 communes qui ont concédé leur assainissement collectif eaux usées, eaux pluviales et le service assainissement particulier d'assainissement non collectif.

Les compétences donc assainissement collectif, assainissement non collectif, gestion des eaux pluviales, liées par délégation, service public, avec VEOLIA qui en assure la gestion et le SYSEG qui gère directement le service public d'assainissement non collectif, il le gère directement. Simplement pour vous rappeler qu'il y a 19 délégués, contrairement à d'autres collectivités, le nombre de délégués est fonction des populations des communes donc, c'est pour ça que Brignais a 3 délégués titulaires, M. GILLET, M. LE SAUX puis moi-même, et une déléguée suppléante, Mme VENDITTELLI et moi, je suis vice-président du SYSEG, chargé plus particulièrement des ouvrages et des réseaux, ce qui m'oblige d'aller un peu dans toutes les communes pour suivre les travaux, notamment Vourles, Givors ; dans toutes les communes. Ça m'occupe pas mal, mais c'est intéressant. Je vais aller vite : les finances, mais on va peut-être passer à l'autre parce que là, il y a une inversion de documents. Le patrimoine, assainissement collectif et aux pluviales, il y a 58 kilomètres de collecteurs de transports intercommunaux unitaires. Les collecteurs de transport, c'est des collecteurs qui sont des transits entre les stations d'épuration, les postes de relèvement et qui servent au transport des effluents, notamment pour aller jusqu'à Givors, pour traverser Givors ; 262 kilomètres de collecteur unitaires et séparatif ; 132 kilomètres de collecteur eaux pluviales, 3 250 grilles et avaloirs de recueilli d'eaux pluviales qui sont gérés par le SYSEG en entretien, en sachant que ces grilles et avaloirs font partie, du patrimoine de la CCGV au niveau de la voirie puisque c'est en partie de la CCGV et en partie de tous les autres groupements de communes qui sont sur le SYSEG.

Il y a 31 stations de relevage et de refoulement, c'est des stations, c'est des postes de refoulement, de relevage qui sont situés sur le territoire pour permettre aux effluents d'arriver jusqu'à la sortie de Givors. Ensuite 7 stations d'opération dont la grosse station de Givors qui doit avoisiner les 90 000 équivalents habitants, qui est complètement à la sortie de Givors contrairement aux eaux potables qui font le circuit Givors-Brignais. Là, les eaux usées font le circuit inverse, Brignais-Givors mais elles ne se mélangent pas.

M. Serge BÉRARD : Elles se croisent.

M. Roger REMILLY : Et 35 bassins tampons ou d'infiltration ; ce sont tous les bassins d'eaux pluviales qui sont faits pour retenir les eaux, pour éviter qu'il y ait trop d'eaux pluviales qui se déversent dans les réseaux quand il fait des gros orages ; ce qui est à l'étude actuellement sur Brignais sur la Côte, pour éviter qu'il y ait une abondance d'eau pluviale lorsqu'il y a des gros orages.

On va revenir au niveau financier, budget. C'est très simple, c'est rapide. Je vous ai simplement indiqué le coût moyen de l'assainissement collectif, environ 1,83 € par mètre cube d'eaux usées, chaque fois qu'on consomme, qu'on rejette un mètre cube d'eaux usées, on paye 1,83 €, y compris les 18 € de part fixe. La part fixe, c'est une part qui est demandée à chaque résident raccordé, et la part fixe, elle sert notamment à payer toutes les installations fixes qu'on rejette ou qu'on ne rejette pas. Il y a besoin des postes de relais, de station d'épuration, on a besoin de tout ça donc c'est une part qui est normale ; et 0,76 € par mètre cube rejeté.

Et puis, le coût de la participation annuelle de la ville de Brignais pour les dépenses de fonctionnement et l'investissement du réseau eaux pluviales est de 82 339 €. Le réseau pluvial est géré par le SYSEG ; le SYSEG sert à la fois de maître d'œuvre aussi pour les travaux, de maître d'ouvrage aussi et après, les sommes de ces travaux sont payées par les communes donc c'est au niveau du SYSEG qu'il faut demander. Actuellement, le budget de 82 339 €.

M. Serge BÉRARD : Il ne sera pas le même lorsque nous lancerons les travaux.

M. Roger REMILLY : Si nous faisons des bassins tampons, des tas de choses, effectivement, ce budget va augmenter.

M. Serge BÉRARD : Par exemple, sur un équipement tel que celui qui est envisagé sur la Côte, on parle d'un budget de l'ordre de 2 millions d'euros qui pourrait être investi sur la partie est.

M. Roger REMILLY : À savoir que lorsqu'il y a des travaux qui sont organisés au niveau de l'assainissement, quand il y a un réseau unitaire qui passe en réseau eaux pluviales, par exemple, il y a une partie du réseau unitaire qui est payée par le SYSEG et il y a une autre partie, d'eaux pluviales qui est payée par la commune ou par la Ville. C'est un peu particulier. Et puis, il y a toute la gestion des grilles d'eaux pluviales et avaloirs qui sont le patrimoine de la CCVG.

M. Serge BÉRARD : C'est lié à la voirie.

M. Roger REMILLY : La voirie municipale et après, de l'intérieur qui sont entretenus par le SYSEG et le SYSEG est propriétaire aussi du branchement qui va de la grille au collecteur. C'est une petite particularité qui est assez importante, qui est assez difficile à maîtriser mais c'est quand même important, à savoir, parce que lorsqu'il y a un orage, par exemple, puisqu'il y a de l'eau qui s'écoule sur la route, et puis, vous voyez que les grilles n'abondent pas, ce n'est pas le SYSEG qu'il faut appeler en premier, c'est les services techniques, parce que si ça vient de l'entretien de la grille qui est obstruée par des feuilles, c'est souvent le cas.

Souvent les gens font l'amalgame, ils appellent le SYESEG qui se déplace, mais c'est assez particulier, c'est important, à savoir. C'est important aussi que la Ville fasse bien son travail d'entretien au niveau de la voirie. C'est important parce que, souvent, il y a des désordres qui sont dus à ça.

Concernant les compétences de l'assainissement non collectif, ce qu'on appelle le SPANC, c'est le contrôle et le fonctionnement des installations autonomes. Le SPANC est financé simplement par les usagers ; il n'y a pas de financement à part ; le contrôle de fonctionnement tous les 6 ans, les contrôles d'implantation, les contrôles de réalisation et les prestations d'entretien vidange de fosses. Il faut savoir que le SYSEG a mis en place un partenariat avec une entreprise de curage pour nettoyer les fosses septiques, avec une petite prise en charge et ce qui assure un coût d'entretien pour les personnes qui le souhaitent, assez modéré par rapport à d'autres entreprises.

A Brignais, 85 installations sont contrôlées, 24 installations conformes, c'est-à-dire qu'il n'y a rien à dire ; 51 installations non conformes sans risque, elles ne sont pas conformes, mais il n'y a pas de risque de pollution pour l'environnement donc il n'y aura pas de mise en conformité, sauf si, éventuellement, il y a une vente, par exemple. Si vous êtes dans une installation non conforme et que la maison est vendue, il va falloir la mettre en conformité ; et 10 installations non conformes avec risque, donc là si les installations ne sont pas conformes, il peut avoir une mise en demeure et après une notification qui se fait directement par le Maire de la commune.

M. Serge BÉRARD : Et un procès-verbal.

Mme Solange VENDITTELLI : Je croyais qu'il n'y avait plus d'installations non conformes car il y a quelques années, il y avait eu énormément de contrôle, même des aides je crois, et il en reste quand même encore 10.

M. Roger REMILLY : Les installations sont contrôlées tous les 6 ans. Une installation qui n'est pas conforme, mais qui ne pollue pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de risque de pollution pour le milieu naturel, c'est-à-dire une fosse septique, ça va sortir, ça va aller dans le fossé, mais n'est pas polluant mais l'installation n'est pas conforme. Souvent, la non-conformité est due au fait qu'une installation a été prévue pour une villa avec 4 pièces, 5 pièces et les gens agrandissent un peu, on fait une chambre, deux chambres de plus, par exemple, ce qui fait que le nombre d'habitants dans la maison fait que ça change automatiquement le dimensionnement de l'installation de traitement privé donc ça, c'est des installations non conformes. Ces installations non conformes seront obligatoirement à un moment, mises en conformité, en cas de vente, par exemple.

M. Serge BÉRARD : Cela fait partie des diagnostics faits lorsque la personne vend sa maison.

M. Roger REMILLY : C'est le notaire ; quand quelqu'un va vendre une maison, le notaire va demander la conformité et si l'installation n'est pas conforme, il va falloir que les gens le fassent. Cela s'est produit une ou deux fois à Brignais ; des gens qui ont acheté une maison non conforme. Il y avait une mise en conformité qui coûtait environ 15 000 € donc soit ils achètent 15 000 € de moins soit ils le font faire avant mais la mise en conformité est obligatoire que lorsqu'il y a vente de la maison.

M. Serge BÉRARD : Cela ne répond pas tout à fait à la question.

Mme Solange VENDITTELLI : Non, c'est ce que j'allais dire, parce que 10 installations non conformes, on leur demande ou pas de...on leur demande de se mettre en conformité.

M. Roger REMILLY : On leur demande de se mettre en conformité.

Mme Solange VENDITTELLI : Je disais qu'il y avait eu une campagne et je croyais qu'il n'y en avait plus parce qu'il y a quelques années, il y a eu une longue campagne. C'était Dominique VIREY qui s'en occupait d'ailleurs et je pensais que c'était terminé.

M. Roger REMILLY : Ça, c'est les statistiques, on pourra redemander.

Mme Solange VENDITTELLI : Quand seront terminées ces installations non conformes ?

M. Philippe BLAIN : Je ne répondrais pas à la fin de la question de Mme VENDITTELLI mais par contre on n'est jamais descendu à zéro installation non conforme avec risque.

Il reste un certain nombre d'installations (10) non conformes avec risque. Je ne fais que reprendre ce qu'a dit Roger REMILLY. Pour ces installations-là, il y a mise en demeure qui est faite vis-à-vis des propriétaires de se mettre en conformité. Après il appartient au SYSEG d'aller éventuellement plus loin, et notamment en mesurant le risque, et, en faisant effectuer ; mais si le propriétaire ne s'y conforme pas ; si vous passez le jeu de mot en faisant effectuer les travaux au frais de. Après je ne sais pas où on est le SYSEG mais je confirme bien qu'on n'est jamais descendu à l'étage zéro.

M. Serge BÉRARD : Je pensais que c'était une question parce que, en tant que suppléante, Mme VENDITTELLI, de temps en temps vous êtes conviée au SYSEG et ce sera l'occasion de d'approfondir ce sujet avec l'équipe du SYSEG.

M. Roger REMILLY : Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, moi, j'ai une question. Je voulais savoir un peu quels étaient les enjeux de ce syndicat, parce que, tout à l'heure on a parlé d'un bassin d'eau pluviale ou quelque chose ; d'une installation à la Côte pour 2 millions d'euros. C'est non négligeable. Je voulais savoir s'il y avait d'autres enjeux particuliers. On sait que, sur l'eau potable, il y a eu les perfluorés. Il y a le sujet des perfluorés par exemple et est-ce que, sur le SYSEG on a des sujets qui sont un peu prégnants ? Donc la gestion des eaux pluviales, apparemment pour limiter les eaux parasites sur la station ; est-ce qu'il y a d'autres choses qui sont prégnants sur ce syndicat et qui peuvent avoir un impact pour les habitants de Brignais ou pour la commune ?

M. Roger REMILLY : Il y a toujours l'impact des effluents qui sont rejetés dans le milieu naturel, qui sont des problèmes qui sont récurrents. Et puis, après, il y a un tas de problèmes qui... par contre, je ne peux pas trop en parler parce que je ne peux pas trop m'étendre sur le sujet, parce qu'actuellement la DSP est en cours de refonte.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais c'est au-delà de ça, c'est plus sur des grands enjeux.

M. Serge BÉRARD : Les enjeux, vous savez, qu'il y a un certain nombre de lotissements.

Si on prend l'exemple de la Côte, sur lequel il y avait un équipement qui n'était pas séparatif, ou finalement, on collectait à la fois l'assainissement et l'eau pluviale ; ce qui pose problème pour le SYSEG c'est qu'ensuite il est obligé d'avoir des systèmes de trop-plein tout au long des canalisations qui se déversent finalement dans la nature.

Le gros enjeu, c'est de faire en sorte qu'il y ait du séparatif partout ; de faire d'un côté l'eau pluviale à vocation à retourner à la nature et l'assainissement lui, va dans les stations d'épuration. Si on arrive à garantir finalement qu'ils sont récupérés dans les canalisations d'assainissement que les effluents, les eaux grises, oui, c'est comme ça qu'on les appelle ; à ce moment-là ça libère, ça évite de surcharger les équipements qui sont à la sortie.

Le SYSEG a mis en place un règlement que nous avons adopté d'ailleurs et le gros enjeu pour le SYSEG sur la partie eaux pluviales, pour l'assainissement je dirais qu'on pourra peut-être parler des PFAS parce qu'il y a un petit impact, mais sur l'assainissement ils font ce travail- là depuis très longtemps et en dehors de cette surcharge liée aux eaux pluviales, ça fonctionne. C'est un système qui fonctionne très bien, qui récupère et qui traite des boues à la sortie.

Sur la partie infiltration, il y a un gros enjeu. Désormais, vous savez qu'il faut infiltrer la parcelle et que l'idée c'est d'emmener le moins d'eau possible dans les canalisations et d'installer des équipements qui font que l'eau va s'infiltrer. C'est l'enjeu par exemple, sur la Côte. L'enjeu sur la Côte, est double ; c'est d'une part, de séparer les réseaux, puisque les réseaux n'avaient pas été conçus pour toutes les maisons qui ont été construites au départ. Il faut les remettre à niveau, parce qu'on se retrouve avec des maisons qui sont submergées à certains moments, y compris avec de l'eau du coup, comme il n'y a pas de séparatif, de l'eau usée qui se mélange, ce n'est pas très agréable donc il y a un gros enjeu qualitatif pour les gens qui habitent la Côte et on a la même chose des deux côtés ; d'ailleurs c'est deux prochains projets lourds pour le SYSEG. Et ensuite récupérer, une fois qu'on a récupéré l'eau pluviale, il faut la mettre dans des bassins d'infiltration et la difficulté, c'est pour ça que ça traîne un peu ce dossier, on espérait qu'il avance plus vite, mais ce n'est pas simple. Il faut obtenir l'accord de tous les acteurs qui sont sur un territoire. S'il y a 150 maisons, il va falloir récupérer l'eau au point haut, bien sûr, pour l'amener au point bas, et puis, entre-temps, avoir des zones d'infiltration des bassins d'infiltration qui doivent être positionnés souvent dans des propriétés donc encore faut-il que le propriétaire soit d'accord ; vous voyez, ce sont des sujets assez complexes qui sont portés par le SYSEG. Je crois, qu'il y a une réunion publique, une réunion qui concerne le quartier qui va être proposée prochainement, parce que, justement, sur la partie est, quand on monte sur la Côte à droite, le projet avance plutôt bien et sera probablement, on l'espère achevé avant la fin de ce mandat.

M. Roger REMILLY : Il faut savoir que, pour le rejet des eaux pluviales, excusez-moi, tous les permis de construire, par exemple, sont étudiés, passent par le SYSEG, une étude est faite et en principe, les eaux pluviales ne sont pas rejetées ni dans les réseaux d'eaux pluviales ; c'est de l'infiltration. Alors c'est assez difficile ; il faut savoir que des immeubles qui sont faits comme à la Gare, c'est des bassins d'infiltration et il n'y a plus d'eaux pluviales, qui vont même, dans les réseaux d'eaux pluviales.

M. Serge BÉRARD : C'est la règle ; on ne délivre plus...

M. Roger REMILLY : C'est la règle ; alors c'est assez difficile à concevoir et notamment, il y a des réseaux aussi qui vont être mis en place, notamment ce qui est prévu sur la rue général de Gaulle, dans ce qui va venir de Saint-Genis-Laval ; les eaux pluviales, les eaux de voirie vont être infiltrées directement en principe, c'est-à-dire ce seront des chaussées drainantes, avec des infiltrations et il n'y a pratiquement plus, dans les immeubles neufs, dans les constructions neuves, d'eaux pluviales, d'autres chenaux de toitures qui vont dans le réseau d'eaux pluviales. Il faut délaissé le réseau d'eaux pluviales puisque le SYSEG a une obligation aussi d'avoir de moins en moins d'eaux pluviales dans les eaux usées, dans les réseaux unitaires pour éviter des rejets, parce que qui dit eaux pluviales dans le réseau unitaire, dit automatiquement des déverseurs d'orage qui vont aller polluer le Garon et des choses comme ça donc c'est tout vérifié, c'est tout contrôlé, c'est très, très tendu.

M. Serge BÉRARD : On a parfois du mal. C'est vrai que les gens qui construisent ont parfois du mal à comprendre, à concevoir que, parce que dans certains cas, on a des sols qui sont pas du tout adaptés pour supporter l'infiltration donc ça veut dire qu'ils doivent faire parfois des bassins très importants, plusieurs mètres cubes, pour pouvoir faire en sorte que malgré tout l'eau s'infiltré avec un débit de sortie très faible. M. BLAIN, vous voulez intervenir.

M. Philippe BLAIN : C'était juste pour synthétiser le propos. Les deux enjeux, c'est la problématique des eaux claires en surcharge à la station d'épuration donc le moins possible de réseaux unitaires et le plus possible de réseaux séparatifs et, le second enjeu c'est l'infiltration à la parcelle qui est devenue la règle.

Mme Isabelle WEULERSSE : Juste pour compléter pour bien comprendre, financièrement, pour la commune, vous parlez d'un projet sur la partie est de la Côte, donc les projets d'eaux pluviales sont portés par la commune ?

M. Serge BÉRARD : Ils sont financés par la commune.

Mme Isabelle WEULERSSE : Donc là nous avons un enjeu d'investissement.

M. Serge BÉRARD : Absolument. D'ailleurs dans le plan de mandat, on avait mis jusqu'à 4 millions d'euros, parce qu'il y avait deux projets qui devaient être faits pendant le mandat. Après, à voir, il peut y avoir des subventions, il y a l'Agence de l'eau qui intervient, il y a plusieurs acteurs donc à la sortie il faut voir en fonction du projet. On fait des prévisions PFAS, on les retrouve dans les boues, alors à des doses infinitésimales, on ne sait pas dire s'il y a un impact mais c'est quand même un souci pour le SYSEG, et ça fait partie de la réflexion globale sur les PFAS.

M. Lionel CATRAIN : J'avais une question parce que dans un Conseil municipal précédent, il me semble qu'on avait voté un avis sous réserve pour une entreprise à Sacuny, de mémoire, sous réserve d'un avis du SYSEG qui, pour moi, était une question de collecte de ces eaux pluviales, de son parking et de sa toiture.

M. Serge BÉRARD : Par rapport à des problèmes de pollution éventuelle.

M. Lionel CATRAIN : Oui mais si du coup maintenant tout est en pénétration directe dans le sol, pourquoi on a un avis du SYSEG ?

Mme Valérie GRILLON : Si je peux me permettre, ça n'était pas vraiment le sujet. Le sujet était qu'il récupérerait bien de façon séparée les eaux pluviales et les eaux usées et que le réseau était séparatif, mais que, pour l'instant le réseau de la commune était commun, et ils demandaient s'ils pouvaient effectivement, eux, le faire tout de suite en commun. Donc, la réponse, normalement, sera non ; ils resteront séparatifs, même si le réseau de la commune est pour l'instant commun parce qu'il a l'intention d'être en séparatif. C'était ça le sujet.

M. Roger REMILLY : Il faut savoir qu'au niveau du SYSEG dans l'inventaire des personnes qui travaillent au SYSEG, il y a un ingénieur qui ne fait que traiter les problèmes des industriels, surtout le SYSEG mais ça fait beaucoup, mais qui est chargé de tous ces problèmes. C'est assez important, au même titre qu'il y a un ingénieur qui a été financé par l'Agence de l'eau et qui travaille que sur les eaux pluviales, pour définir les périmètres, pour travailler, donc c'est des choses qui sont quand même très compliquées. Et puis après, tous les cas sont un peu particuliers et puis c'est compliqué. Alors une petite information, il y a des travaux qui ont commencé avenue de Verdun, si ça vous intéresse pour aller voir.

M. Serge BÉRARD : Tous les élus sont invités. Quelle date ? Jean-Philippe a la date ?

M. Roger REMILLY : C'est pour voir une technique de gainage c'est-à-dire que le réseau va être repris avec une gaine qui va être introduite dans l'intérieur du tuyau, gainé, qui va venir se coller au tuyau et c'est assez spectaculaire et ça évite de terrasser puis de refaire du terrassement.

M. Serge BÉRARD : Et de défoncer les rues.

M. Roger REMILLY : Ils ont déjà commencé les opérations en faisant de l'inspection télévisée, curage, fraisage et une invitation a été lancée pour que vous puissiez venir voir ce qui se passe exactement. C'est assez spectaculaire.

M. Serge BÉRARD : Je crois qu'il y a une date, mardi prochain le 24 à 10 h 30.

M. Philippe BLAIN : Le 24 octobre à 10 h 30.

M. Serge BÉRARD : Ceux qui s'intéressent à la technique et qui veulent le voir comment le SYSEG opère, enfin l'entreprise en l'occurrence qui va faire les travaux : on va aller voir ça avec curiosité. Est-ce qu'on en a terminé sur la présentation du rapport d'activité du SYSEG ? Il n'y a plus de questions ?

Maintenant, on va aborder un sujet, rien qu'à lire le thème, vu ce qui est en train de se passer sur notre secteur en termes de mobilité, ça me met l'eau à la bouche. C'est M. GILLET qui va nous présenter. On a bien compris que la ligne 12 va nous amener jusqu'au métro, aux Hôpitaux sud de Saint-Genis. On présente ces évolutions.

3. MOBILITÉS

Impact de l'arrivée du métro B sur Brignais

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer de résumer un peu les points importants des changements qui vont arriver, avec la coïncidence de l'arrivée du métro B à Saint-Genis-Laval et l'impact que ça va avoir sur Brignais.

M. Serge BÉRARD : L'inauguration c'est vendredi matin.

M. Philippe BLAIN : Comme vous l'avez compris, Clémentine a corrigé en direct. On est bien avec impact sur Brignais du métro B, ce qui convient mieux à la réalité.

M. Jean-Philippe GILLET : Comme vous le savez tous, le 20 octobre 2023, la prolongation de la ligne de métro B sera effective jusqu'à Saint-Genis-Laval, à la station Hôpitaux Lyon Sud donc dans le vallon de l'Hôpital de Saint-Genis-Laval. Si on retourne un peu en arrière, depuis plus de 2 ans, un groupe de travail au niveau de la CCVG, qui réunissait deux représentants par commune de la CCVG, un élu et un permanent, aidés par le cabinet TRANSITEC a élaboré un cahier des charges des besoins sur notre périmètre. Ce travail a servi de base aux discussions avec SYTRAL Mobilités pour faire une adaptation de l'offre.

A la suite de ce travail, donc de l'arrivée du métro B qui est un changement majeur pour notre secteur, une refonte de l'offre TCL et des Cars du Rhône a été adoptée afin d'optimiser au mieux l'offre transport en commun sur la CCVG et bien sûr Brignais. Alors Brignais, on a un peu la chance d'être par un passage obligé des transports en commun sur l'ensemble de la CCVG et même au-delà, pour la COPAMO donc on est vraiment le point d'entrée sur la Métropole.

M. Serge BÉRARD : Une petite précision : désormais les Cars du Rhône et les TCL, tout ça, c'est géré par le SYTRAL N'empêche que, pour l'instant on est toujours attaché, nous, aux Cars du Rhône et pas aux TCL. On est la seule commune ; on a eu l'occasion de croiser Bruno BERNARD lors du congrès des Maires pour lui rappeler qu'il fallait vite corriger ça. On est la seule commune à avoir déjà les TCL puisqu'on a la ligne 12, mais à être encore toujours considérée dans les réseaux du Rhône. L'impact c'est sur la billetterie. Par exemple, Chaponost n'a pas le même problème que nous avec les Cars du Rhône et on espère que ce sera corrigé mais le SYTRAL, c'est une administration importante qui, lorsqu'elle touche à un point donné, on touche beaucoup et c'est visiblement complexe pour eux de régler ce problème de billetterie. Le problème est posé, on espère qu'il sera réglé. Je te rends la parole, Jean-Philippe.

M. Jean-Philippe GILLET : Petit rappel, la ligne 12 à l'état d'aujourd'hui, elle relie la gare d'Oullins, le pôle multimodal. Elle passe par une grande partie, elle tourne dans Chaponost et elle arrive par Brignais et elle s'arrête à Saint-Genis, qui était son terminus actuel donc jusqu'au 20.

A partir du 21 ; donc dès samedi, cette ligne sera prolongée pour rejoindre, avec quelques stations, les Hôpitaux Lyon Sud. Cela génère un certain nombre d'arrêts supplémentaires et il y a un intérêt quand même aussi important pour Saint-Genis-Laval, parce que c'était des quartiers qui étaient très mal desservis en transport en commun. La prolongation de la ligne 12 est d'un grand intérêt pour les gens de Brignais, mais également pour Saint-Genis, puisque ça permet une meilleure desserte sur le secteur.

Sur le slide d'après, prolongation de la ligne 12 ; le terminus, je viens de le dire, est reporté au métro B, à l'Hôpital Lyon Sud donc c'est HLS l'abréviation. Cela va mettre Brignais à 15- 20 minutes du métro, sans faire le grand tour par Chaponost, ce qui est quand même quelque chose d'important sachant qu'après en métro, il faut 15 minutes pour aller à Part-Dieu.

En gros, on sera à l'aller je dis bien parce que la fréquence des bus, pour l'instant à l'aller, on a tout de suite un métro qui permet d'être très rapidement à Part-Dieu. Par contre, pour l'instant le nombre de trajets reste identique pour la ligne 12, c'est-à-dire 26 trajets dans chaque sens, et l'amplitude reste la même.

Par contre, d'ici septembre 2024 ; il y aura peut-être une possibilité que ça évolue avant ; l'offre devrait évoluer en termes de fréquence et d'amplitude pour se caler sur celle du métro, c'est-à-dire avoir l'amplitude du métro qui sera plutôt du 0 h 00, 05 h 00 ou 05 h 30 et l'adaptation de la ligne TCL serait d'évoluer... et avec plus de fréquence, parce que, comme je l'ai dit, c'est très rapide pour l'aller mais au retour, vu l'amplitude des bus, le métro arrivera et on peut attendre un petit moment avant d'avoir un bus 12 pour revenir sur Brignais.

M. Serge BÉRARD : On va être très attentif à la fréquentation de ce bus pour, bien entendu, demander au SYTRAL d'adapter. Moi je suis convaincu qu'il va se remplir très vite ce bus, parce que c'est quand même un service qui va changer la donne sérieusement pour Brignais, même si, pour l'instant on parle de l'Hôtel de ville et de la Gare mais on va voir ça assez rapidement ; mais c'est quand même un vrai plus pour nous tous.

Dès l'instant où on va voir que le bus se remplit, on va mettre le maximum de pression sur le SYTRAL pour qu'ils s'adaptent ; ce qui pose comme limite et ce qui a fait qu'on est un peu déçu ; on espérait que tout ça se mette en place plus vite, et notamment la ligne 10, « C10 », qui viendra l'année prochaine. Ils ont fait valoir le fait qu'ils avaient beaucoup de mal à recruter des chauffeurs et adapter leur production finalement à toute cette nouvelle organisation.

M. Jean-Philippe GILLET : Je rappelle déjà que, pour la ligne 12, avec son fonctionnement actuel, la station Briscope, en termes de fréquentation, c'est-à-dire montée, descente de la ligne, c'est la troisième station de la ligne. Ça veut dire que la première, c'est Oullins Gare où il y a le plus de fréquentation. Après, c'est le Pont Blanc après le troisième point de montée, descente, c'est le Briscope, ça veut dire que c'est déjà une ligne qui fonctionne bien, avec un intérêt modéré. Comme l'a dit Monsieur le Maire, avec la jonction au métro, on peut penser que la fréquentation va augmenter rapidement.

M. Serge BÉRARD : Aujourd'hui, il y a 25 stations pour aller à Oullins au métro en passant par Chaponost, il y en aura plus qu'une douzaine, dizaine soit deux, trois fois moins, pratiquement pour aller jusqu'aux Hôpitaux sud.

M. Jean-Philippe GILLET : Actuellement, si on fait Brignais – Gare d'Oullins, le trajet c'est 45 minutes ; pour l'avoir testé.

M. Serge BÉRARD : Là justement, c'est une bonne remarque. Je pense qu'on est sur ; du fait que le bus ne va pas passer dans Oullins, même dans Saint-Genis, il va passer par les Basses Barolles et utiliser des voies qui ne sont pas très fréquentées. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de bouchons sur ces voies-là. J'espère que ça ne va pas augmenter avec l'arrivée du métro.

M. Jean-Philippe GILLET : Le chemin de la Citadelle est assez fréquenté aux heures de sortie, parce que c'est une voie parallèle à la 450 qui aboutit sur Auchan. Le matin et le soir je pense que c'est un peu chargé, mais dans la journée...

M. Philippe BLAIN : *Audrey GOURD, qui est à la régie, nous signale qu'il y a beaucoup de voix parasites, énormément ; on en a plein les oreilles.*

M. Serge BÉRARD : C'est un sujet qui stimule les élus.

M. Jean-Philippe GILLET : On vient de voir la ligne TCL 12, maintenant on va regarder ce qu'il advient pour les Cars du Rhône. Je vous ai remis la carte avec les nouvelles lignes. C'est un petit peu compliqué pour les voir. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à partir du 21 octobre, pareil le lendemain de l'inauguration du métro, les lignes Cars du Rhône en service régulier, qui passent sur Brignais, c'est-à-dire la 114, 119, 120 et 145, vont évoluer pour proposer une offre renforcée et restructurée, une meilleure connexion avec le métro B à Saint-Genis-Laval donc Hôpitaux Lyon Sud et une fréquence adaptée aux heures de pointe et en heures creuses.

Comme vous avez pu le constater jusqu'à présent, les Cars du Rhône, quelquefois, aux heures creuses, vers midi, ils pouvaient y avoir plusieurs heures sans passage. Ce qui était un peu l'idée dans cette réorganisation, c'est d'avoir des passages plus réguliers. J'ai repris de façon assez succincte ces cartes là, vous pouvez les avoir sur des dépliants qui sont disponibles en Mairie et sinon accessibles sur tout le site de la Mairie qui a été remis à jour. A la fin, on vous donnera les liens pour les sites TCL et les sites Cars du Rhône, où vous avez ces cartes et que vous pouvez regarder sur l'écran en beaucoup plus grand.

La ligne 114, habituellement, jusqu'à maintenant et encore aujourd'hui, c'était une ligne qui faisait Mornant – Oullins et le pôle multimodal donc la Gare et les cars et bus. Dorénavant, cette ligne sera rallongée puisqu'elle partira de Givors Gare – Givors Ville parce qu'il y a plusieurs gares à Givors, et son terminus ne sera plus à Oullins mais toujours sur le métro B Hôpitaux Lyon Sud. Ce qui est intéressant, c'est que la fréquence de passage est portée de 10 passages à 17, 18 passages par jour sur les lundis, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, en période normale, c'est-à-dire hors vacances scolaires, donc une augmentation de l'offre.

Alors j'ai précisé les amplitudes horaires. Les amplitudes horaires, ici, elles ne sont pas au départ de la ligne, mais elles sont à la première station à Brignais et dernière station à Brignais dans un sens et vice-versa donc c'est du 06 h 55, 20 h 20 sur Brignais et 05 h 55 jusqu'à 20 h 24 selon le sens de circulation.

Par contre, cette ligne qui, traditionnellement passait par la rue Élise Rivet et desservait l'arrêt Briscope - Montibert, maintenant elle passera tout droit Brignais-Gare mais cette ligne continuera à desservir le lycée Descartes avec, je me souviens plus, le contournement pour passer par le lycée Descartes. La ligne 145, aujourd'hui, c'est Rive-de-Gier – Oullins - pôle multimodal. Dorénavant, le point de départ reste toujours Rive-de-Gier ; par contre, l'arrivée ce sera le métro B aussi Hôpitaux Lyon Sud. Ces deux lignes auront leur terminus Hôpitaux Lyon Sud. Pourquoi pas d'autres ? Parce que le nombre de quais étaient limités. Les autres quais sont pris par des TCL et pour l'écart il y avait deux quais attribués pour ces deux lignes.

La fréquence a donc aussi augmenté et on passe de 6 passages, ce n'était pas beaucoup pour la 145, et on passe à 12, 13 passages par jour, toujours sur lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Les amplitudes, toujours au niveau de Brignais, c'est 06 h 39 – 19 h 51 et 06 h 11 – 19 h 51 dans l'autre sens. Il n'y a pas de changement sur les arrêts. Sur cette ligne, il y a 7 arrêts qui sont marqués sur Brignais et cette ligne continue aussi à desservir le lycée Descartes. Je rappelle aussi que le 145 bénéficie d'un service particulier qui permet d'accrocher son vélo à l'arrière.

Les deux lignes suivantes, c'est la ligne 119. Actuellement, elle fait Millery – Lyon-Perrache. Dorénavant, elle fera Millery – Oullins Gare et elle continuera à aller au pôle multimodal. La fréquence est là aussi augmentée de 10 à 12 passages, parce que souvent, 10 passages dans un sens, c'est 12 dans l'autre je ne sais pas pourquoi, ce n'est pas tout à fait pareil et ça serait porté à 19 passages ou 21 passages sur les jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. L'amplitude, toujours sur Brignais, reste de 06 h 04 à 19 h 04 et de 06 h 51 à 20 h 05, toujours selon le sens de circulation dans Brignais. Pas de changement sur les arrêts donc il y a 6 arrêts qui sont marqués sur Brignais.

Ce bus continue à desservir le lycée Descartes, mais avec un bémol, il passe en bas, sur l'avenue Foch. Néanmoins, ça permet d'aller à Descartes, mais il va tout droit dans le centre de Saint-Genis. Comme vous pouvez le constater, cette ligne ne va pas directement au métro b Hôpitaux Lyon Sud mais néanmoins, il y a une possibilité de faire un changement si on veut prendre le métro au niveau de la station Oullins-Centre, et on peut descendre au niveau de l'avenue Foch, après la Mairie de Saint-Genis-Laval, puisqu'il y a une nouvelle voie qui a été tracée, non éligibles aux voitures, mais qui permet de descendre par Sainte- Eugénie au métro. Il faut marcher un peu, il y a un bon kilomètre. Ça sera ouvert aux bus et aux modes doux ; piétons, trottinettes, vélos, mais pas aux voitures.

Et dernière ligne impactée, c'est la ligne 120 qui était une ligne assez forte sur Brignais. Aujourd'hui, c'est Givors - Lyon Perrache. Le trajet restera le même, ça sera toujours Givors Ville – Lyon Perrache. La fréquentation sur cette ligne n'est pas augmentée, elle reste de 13 à 14 passages, selon le sens. L'amplitude c'est à-peu-près les mêmes que sur les autres lignes ; c'est du 06 h 10 – 20 h 06 – 06 h 51 à 20 h 1. Pas de changement sur les arrêts, ce qui fait 8 arrêts quand même sur Brignais et cette ligne dessert aussi le lycée Descartes par le haut et là aussi, pas de jonction au métro Hôpitaux Lyon Sud, mais possibilité d'un changement pour rattraper le métro au niveau de la station Oullins-Centre.

Sur ce dernier slide, on rappelle les différents liens. Bien sûr, le site de la Mairie ; sur les réseaux sociaux en ce moment, Cars du Rhône fait beaucoup de posts, on peut s'informer sur le site Cars du Rhône, sur le site TCL et aussi on a discuté pour obtenir une information complémentaire. Il y aura présence d'un stand SYTRAL Mobilités Keolis qui est l'opérateur de SYTRAL Mobilités pour les TCL, qui sera présent sur le marché le 28 octobre, donc à l'entrée du marché où toute personne pourra se faire expliquer, voir un peu les différentes choses ; donc toute la matinée du 28 octobre au matin. Et je rappelle, alors c'est différent de SYTRAL, c'est que depuis lundi dernier, ont été mis à disposition 2 véhicules d'autopartage avec la CCVG, rue Simone Veil. Ce sont 2 véhicules, un véhicule léger et un véhicule utilitaire, qui peuvent être utilisés par n'importe qui, à condition de s'inscrire sur un site. Au début, il faut se créer son dossier avec son permis de conduire plus carte d'identité et après on peut louer, selon le processus de l'opérateur qui est GETAROUND et qui marche avec EASYMOVE.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Solange VENDITTELLI : Juste une remarque, le marché, le 28 octobre, c'est les vacances scolaires.

M. Serge BÉRARD : Pour tout vous dire, on a bataillé ; Jean-Philippe a bataillé pendant 2 mois pour avoir... et malheureusement, au départ, on n'avait pas cette date-là et ils se sont décommandés.

M. Jean-Philippe GILLET : Tout était calé pour le 7 octobre. C'était la seule, m'avait-on dit, la seule date qui était disponible, parce que les dates ont été prises très rapidement. Pour tout vous dire, c'était tout calé et quelques jours après avoir tout validé, j'ai reçu un mail me disant non, finalement, le 7 a été attribué à Oullins parce que c'était la grande braderie. Je suppose qu'il y avait eu un raté ; que Oullins a eu plus de poids que moi, mais néanmoins on m'a proposé quand même le 28 octobre. C'est 8 jours après l'inauguration mais ça permet, je pense, de s'informer et puis, les gens auront commencé à appréhender le nouveau fonctionnement et ça peut générer des questions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, j'ai plusieurs remarques et questions. Jean-Philippe m'avait apporté un certain nombre de réponses suite à ma question au dernier Conseil. C'est très bien de mettre des Cars du Rhône qui vont aller au métro, mais effectivement, quand on a 2 tickets différents à utiliser, c'est un peu dommage, d'autant plus que moi, j'ai quand même une vraie question. Il y a eu très peu d'informations au moment où les jeunes ont renouvelé leurs abonnements scolaires, sur les abonnements primo ou duo. Primo, c'est un seul réseau et duo c'est deux réseaux.

C'est vrai qu'on nous aurait prévenu à ce moment-là qu'il allait y avoir des changements dans les bus, puisqu'un certain nombre de bus, aujourd'hui, ne permettent plus aux élèves qui ne vont pas à Descartes, puisque tout le monde ne va pas à Descartes, d'atteindre leurs établissements scolaires. Il y a des bus qui ne leur permettront plus d'atteindre leurs établissements scolaires. Certes, il y a le métro, il y a plein d'autres choses, mais je trouve qu'il y a quand même eu un vrai déficit de communication pour tous les étudiants ou élèves qui ont pris des abonnements au mois de juin ou juillet. Ça, vraiment, c'est quelque chose que je déplore, parce que ça a été très compliqué d'avoir de la communication et quand on a payé un abonnement et qu'on est en plus obligé de prendre un ticket de métro, ça finit, dans un contexte d'inflation qu'on connaît, par faire des montants pour les familles qui sont extrêmement élevés.

Ça, je trouve ça quand même extrêmement dommage. C'est la première chose et la deuxième chose que je voulais dire parce que je n'ai pas réussi à avoir de réponse. J'aimerais savoir si des élèves peuvent être refoulés de bus. Je m'explique dans un certain nombre de bus, les élèves n'ont pas le droit de monter, puisqu'il s'agirait de lignes...

M. Serge BÉRARD : Nous avons déjà évoqué cela, Madame.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, mais je n'ai pas de réponse. Je n'ai pas de réponse à ce jour. J'aimerais savoir.

M. Serge BÉRARD : Vous avez constaté qu'il y avait des enfants qui avaient été refoulés.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, je l'ai constaté.

M. Serge BÉRARD : Récemment encore ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui oui, encore récemment. Il faudrait juste qu'on puisse bien comprendre, parce que ce sont les élèves qui se font refouler, ce qui est assez désagréable pour des jeunes ; vous pouvez l'imaginer.

M. Serge BÉRARD : Ce que je vous propose, je ne veux pas prendre la défense du SYTRAL puisque, en gros, ce que vous avez dit par rapport au ticket, c'est exactement ce que j'ai dit au Président du SYTRAL la semaine dernière. Je partage complètement votre point de vue. Le fait qu'on ne soit pas intégré aujourd'hui dans le réseau TCL et qu'on ne puisse pas prendre le bus, que je rajouterais même le tram-train, avec le même ticket, c'est juste anachronique. Sauf qu'on a, au milieu de tout ça, des entités administratives qui ne maîtrisent pas tout et qui ont beaucoup de mal à s'adapter, à s'ajuster à faire vite, surtout beaucoup d'inertie mais si vous avez des solutions pour accélérer le processus, je suis preneur.

En tout cas, on est en phase d'offres nouvelles. Et je voulais conclure là-dessus, si vous me permettez, je pense qu'il faut qu'on soit tous à l'écoute de nos proches, de ceux qui sont utilisateurs, pour identifier tous les dysfonctionnements qui pourraient surgir car quand on change une organisation, c'est le cas, forcément il y a des trucs qu'on n'a pas vu, qui ne vont pas marcher. Pour remonter auprès de Jean-Philippe, comme vous l'avez vu, qui est extrêmement engagé sur ce dossier depuis longtemps, remonter toutes les informations pour que, au mieux, on puisse travailler avec le SYTRAL pour faire en sorte que qu'ils ajustent leur offre.

Mme Isabelle WEULERSSE : Aujourd'hui, on a pris des abonnements primo, on a un réseau, faute de communication et est-ce qu'il y a possibilité d'adapter nos abonnements pour l'année ? Est-ce que c'est quelque chose que le SYTRAL peut proposer ? C'est une question très concrète et comme la communication a été, à mon sens, assez insuffisante, est-ce qu'il y a des choses qui pourraient être adaptées ?

M. Serge BÉRARD : On va essayer ; on va être porteur de votre demande et on partage.

M. Jean-Philippe GILLET : Déjà, pour la communication au niveau CCVG et Brignais, on a communiqué dès qu'on a eu...parce que les horaires, les nouveaux horaires des lignes, ne sont pas tombés il y a encore très longtemps. La rentrée était faite et les nouveaux horaires n'étaient pas accessibles donc on a communiqué dès qu'on a eu les informations par le lien, c'est arrivé par la CCVG, qui nous l'a communiqué aussitôt, mais avant, on n'a pas pu...moi j'étais incapable de dire combien il y aurait de passage ou de choses comme ça.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, parce qu'il faut conclure, je pense qu'on va rester sur une note très positive. Il y a un changement majeur qui intervient, qu'on attendait, que beaucoup portaient et attendaient depuis presque des décennies, qui est enfin là, qui va s'améliorer encore l'année prochaine avec l'arrivée de la C10. On va rester attentif et faire en sorte que le service soit à la hauteur de ce qui est proposé, qu'il s'améliore au fil du temps. Je parlais de la 12 tout à l'heure et on va tous aller prendre le métro en prenant le bus d'abord, puisqu'on ne va pas y arriver directement juste à côté-là, sur le parc, dès samedi, donc à plus dans le bus et bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 30

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 20/11/23 
Guy BOISSERIN (Secrétaire du Conseil municipal du 18 octobre 2023)	Le 20/11/23 